

portant nomination de Chefs d'Arrondissement dans le Département de l'Ouémé -

AMPLIATIONS :

JORD	1	LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
PCP	5	CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,
SGG	5	
MIS/DAI	10	VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
Gde Chanc.	1	Présidentiel ;
IAA-IGF	2	VU l'Ordonnance n°70-34 du 7 Mai 1970, portant Charte du
DCCT-DN	2	Conseil Présidentiel ;
Ministères	12	VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
MCP	4	
HC	2	VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du
DB-CF	2	Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a
D/Stat.	2	modifié ;
DC	5	VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux
DI	8	six régions de la République le nom de Département et les
Trésor	4	divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements, ensemble
DEP-DAGJL	4	les textes modificatifs subséquents ;
DFP+S/Dtion	6	VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets
Préfecture	1	et déterminant les modalités d'organisation des services
S/Préfectures	3	directement placés sous leur autorité ;
Intéressés	6	VU le Décret n°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements ;
		VU le Décret n°41-PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/PC-SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
		VU le Décret n°72-137 du 6 Mai 1972, portant nomination de Chefs d'Arrondissement ;
		SUR la proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

D E C R E T E :

Article 1er.- M. AGBOTON Yanga Honoré, Agent de Bureau en service à la Perception de Sakété est nommé Chef de l'Arrondissement de Daagbé (Sous-Préfecture de Sakété) en remplacement de M. El-Hadj Ligaly MOUNIROU qui demeure Chef de l'Arrondissement de Yoko (Sous-Préfecture de Sakété).

Article 2.- M. ADEYE Agbodéi Antoine, Agent de Bureau, Adjoint au Sous-Préfet de Pobè est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles Chef de l'Arrondissement Central de Pobè en remplacement de M. ABAYOMI Mouyi, démissionnaire.

Article 3.- M. AVAGBO Etienne, Secrétaire des Greffes et Parquets est nommé Chef de l'Arrondissement de Bonou (Sous-Préfecture d'Adjohoun) en remplacement de M. HOUSSOU Athanase qui demeure Chef de l'Arrondissement d'Affamé.

Article 4.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 3 Août 1972

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence du
Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO.

Mama AROUNA.